

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE

Salle polyvalente – 1 rue de la salle polyvalente

Nombre de conseillers en exercice: 15

D-2021-06

Présents: 14 Votants: 14 Pouvoir: 0

Date de convocation : 07 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Béatrice JEAN, 1ère adjointe.

PRÉSENTS: Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER,

MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

ABSENTE EXCUSEE: Mme DELAGE

Mme Anne-Sophie GODIER est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021.

1°) DM n°1

Lors du dernier conseil municipal il a été décidé d'emprunter 450 000 € pour les travaux de la maison de santé. Lors de l'élaboration du budget 2021, la ligne d'emprunt n'a été provisionnée que de 350 000 €. Il convient de prendre une décision modificative pour crédit supplémentaire comme ci-dessous :

section	section sens		libellé	montant	
investissement	recette	1641	Capital d'emprunt	+ 100 000 €	
investissement	dépense	2318	Travaux en cours	+ 100 000 €	

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter le montant du capital d'emprunt et d'autoriser madame le Maire à signer le contrat de prêt.

2°) Provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses

La trésorerie invite la commune à prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 348€ suite à des retards de paiement de factures périscolaires. La collectivité doit constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé, malgré les diligences faites par le comptable public.

La trésorerie invite par conséquent la commune à prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 348 €, ils devront faire l'objet d'une décision modificative comme ci-dessous :

section	sens	imputation	libellé	montant
Fonctionnement	dépense	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses)	+ 348 €
Fonctionnement	recette	70878	Remboursement de frais par les redevables	+ 348 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à une provision des créances douteuses et dit que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

3°) Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique sis « les Basses Renonfies »

Au vu des résultats de l'enquête publique, le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public.

Il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'aliénation du chemin rural, sis Les Basses Renonfies et fixe le prix de vente dudit chemin à 1 398 €. Il demande à madame le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé.

4°) Recrutement d'agents contractuels remplaçants

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles, principalement pour les motifs suivants : temps partiel, congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale..

Le conseil municipal décide à l'unanimité et à main levée d'autoriser madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

5°) Adhésion à la convention de participation pour le risque de santé (CDG16)

Suite au mandat donné au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTE, la 1ère adjointe informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence, le conseil d'administration du CDG, a retenu pour ce risque, la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE avec une tarification par classe d'âge. Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans En cas d'adhésion, elle expose qu'il convient de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité et à main levée :

 > d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE,
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer la participation à 15 €/agent.

6°) Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance (CDG 16)

Suite au mandat donné au CDG16 pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE, la 1ère adjointe informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence, le conseil d'administration du centre de gestion, a retenu pour ce risque, TERRITORIA MUTUELLE.

Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans En cas d'adhésion, madame la 1ère adjointe expose qu'il convient :

- d'une part, de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations ;
- d'autre part, de retenir, l'assiette de garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat parmi les choix suivants :
 - Choix 1 : la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire,
 - O Choix 2 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demitraitement,
 - <u>Choix 3</u>: la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM, CLD et CGM, à hauteur de 95%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité et à main levée décide :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE,
- de retenir pour l'ensemble des agents adhérents au contrat le choix 3 pour l'assiette de garanties.

7°) Adhésion à la convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail »

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, elle propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité et à main levée décide :

- > d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- > de souscrire aux services suivants :
- Médecine du travail,
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,
- Conseil en hygiène et sécurité,
- Dispositif de signalement : plateforme et la fonction de référent externalisée.

8°) Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics (GrandAngoulême).

GrandAngoulême a adopté lors du conseil communautaire du 21 mai dernier la nouvelle charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics. Dans cette nouvelle charte, les signataires expriment leur volonté de se mobiliser pour répondre aux attentes des entreprises et des publics rencontrant des difficultés d'insertion, dans un souci d'accès à des emplois durables de qualité. Les donneurs d'ordres publics valident le principe de promouvoir l'insertion et l'emploi au travers de leurs marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité et à main levée décide d'approuver la nouvelle charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics.

QUESTIONS DIVERSES:

- **Goupil** : la Région a accordé une subvention de 23 778,40 € soit 80 % du prix d'achat du véhicule électrique sans permis.
- <u>Armoire ignifugé</u>: suite à une offre promotionnelle, les élus ont décidé d'acquérir cette armoire en 2021 au lieu de 2022.
- Points des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

Béatrice JEAN

- Site internet : ouvert depuis le 6 septembre,
- Parution du Dignac infos prévue en Novembre,

technique sur une portion de la route de Lascour.

- Réunion Comité d'Action Sociale (C.A.S.) prévue le 14/09 pour statuer sur le repas des aînés ou colis cadeau,

Jean-Noël GUEDON

- Matériel technique : l'ancien tracteur John Deere est en réparation. Le nouveau John Deere est en atelier pour adaptation des équipements,
- Voirie: M.AUBINAIS de GrandAngoulême a réalisé son rapport concernant le réseau des eaux pluviales à Peugis-Lascour. Une décision est à prendre lors de la prochaine commission.
 Ecopatcher doit intervenir prochainement pour refaire les travaux de voirie de 2020 avec une nouvelle

Françoise GAUTIER-MARANDAT

- Bilan des Soirs Bleus : 370 personnes environ ont assisté aux deux spectacles. Bilan positif malgré un problème technique. Le C.A.D. a réalisé un bénéfice de 400€. Le lieu a été apprécié de tous (cour d'école).
- Ecole: 112 élèves cette année avec l'arrivée de nouvelles enseignantes dans 2 classes. La classe de CE2-CM1 est fermée jusqu'au 13/09 suite à un cas de COVID 19. Les Temps d'Activités Périscolaires recommencent la semaine prochaine avec des nouveautés (escrime, arts du cirque, ...).
- Personnel communal : Mme GUICHARD a remplacé Mme CORNUAUD suite à son départ en retraite. Recrutement de Mme MONTERA sur le poste vacant.
- Culture: dans le cadre des journées du Patrimoine, une balade contée aura lieu le samedi 18 septembre sur le parcours sportif et aux sources de l'Echelle.

Éric SUIRE

- Compagnons du végétal: compte-rendu de l'AG de l'association. Une communication est à faire auprès des administrés pour expliquer leur méthode d'entretien du jardin médiéval et du verger qui est différente de nos habitudes (techniques culturales, gestion des déchets verts, herbes hautes,...).
- Forum des associations : bilan mitigé. Peu de visiteurs mais une bonne dynamique entre les associations.

- Concours photos: bonne surprise il y a de nombreux photographes amateurs à Dignac avec du talent (54 photos exposées). Le choix du lauréat va s'avérer difficile. L'opération sera reconduite en 2022. La remise des prix aura lieu le samedi 18 septembre à 18h30 sur le lieu d'exposition.
- Chemins ruraux : beaucoup de travail à faire concernant la mise en place du PDIPR (déclassement ou réouverture de chemins).
- Marchés : la commune est inscrite au marché de producteurs de pays 2022. Elle doit proposer 3 dates à la chambre d'agriculture.

Les élus vont réfléchir à la création d'un marché de producteurs locaux.

> Pascal MORELET: point sur les travaux en cours et à réaliser

- Mairie et bureau de la directrice de l'école : terminés fin août. M.MORELET tient à souligner l'excellent travail de zinguerie réalisé.
- Maison de santé : les travaux avancent tout doucement. Il est à déplorer le non-respect par une entreprise des directives de commande de produits pour anticiper la hausse des prix et la pénurie des fournitures (métal). Les menuiseries devraient être posées prochainement.
- Salle polyvalente : une réunion de la commission aura lieu pour décider du remplacement de la chaudière et des travaux de rénovation énergétique.

Jean-François REDON

- Réception du devis de FREDON pour la végétalisation des cimetières de Beaulieu et Cloulas. Travaux en cours sur les reprises de concessions.

Réunions des commissions :

- ✓ C.A.S le 14/09
- ✓ Voirie le 18/09
- ✓ Occupation des espaces publics le 20/09
- ✓ Projet (salle polyvalente) le 24/09
- ✓ Ecole, jeunesse et culture le 27/09
- ✓ Cimetière le 30/09
- ✓ Communication le 04/10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

La secrétaire de séance, Anne-Sophie GODIER P/o le Maire empêchée, Françoise DELAGE La 1ère adjointe, Béatrice JEAN